|  |
| --- |
| AFR 12/7535/2023 – Angola - 15 décembre 2023 |
| URGENT ACTION |  | UA 117/23 |
| Une tiktokeuse incarcérée pour avoir critiqué le président |
| ANGOLA |

Le 13 août, la tiktokeuse angolaise Ana da Silva Miguel (plus connue sous le nom de Neth Nahara) a été arrêtée à Luanda, la capitale de l’Angola. Le lendemain, elle a été condamnée à six mois de prison pour «outrage à l’État, à ses symboles et à ses organes», parce qu’elle a diffusé une vidéo en live sur TikTok dans laquelle elle critiquait le président. À la suite d’un recours du ministère public le 27 septembre, sa peine de six mois de prison a été portée à deux ans. Depuis son arrestation, Neth Nahara n’a pas pu obtenir ses médicaments quotidiens, malgré son état de santé délicat. Le 3 décembre, elle a été hospitalisée en raison de la dégradation de son état. Sa peine et sa condamnation découlent de l’exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression: Neth Nahara doit être libérée immédiatement.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Neth Nahara, 31 ans, est une influenceuse connue qui se sert des réseaux sociaux pour commenter les sujets d’actualité en Angola, impliquant principalement des artistes célèbres et des personnalités politiques. Chanteuse et mère de deux jeunes enfants, sur les réseaux sociaux, où elle a des milliers d’abonné·e·s, elle est aussi connue pour ses positions controversées et polémiques et pour son partage d’informations sur sa vie personnelle, comme son état de santé et ses difficultés quotidiennes.

Dans les jours qui ont précédé l’enregistrement de sa diffusion en direct sur TikTok, le 12 août 2023, dans laquelle elle critiquait le président de la République, Neth Nahara avait dénoncé sur ses comptes de réseaux sociaux les tentatives de la police de saisir ses matériaux de construction, sans mandat, sur l’un de ses terrains.

En Angola, ces dernières années, le libre exercice du droit à la liberté d’expression est attaqué. Critiquer le président de la République est désormais une infraction pénale. En octobre 2022, Gilson Morreira (alias Tanaice Neutro), qui chante en kuduro, a également été condamné à 15 mois de prison pour «outrage contre l’État, ses symboles et ses organes», après avoir qualifié le président de la République de clown dans l’une de ses vidéos postées sur Facebook.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **9 février** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **portugais.** Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Ministre de la Justice et des Droits humainsMarcy Cláudio LopesCasarão da Justiça, Rua 17 de SetembroGombota, Luanda, LUAngolaE-mail: dndh.mjdh.angola@gmail.com | Ambassade de la République d'AngolaThunstrasse 733006 BerneFax: 031 351 85 86E-mail: embaixada.suicaberna@mirex.gov.ao |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 117/23** ou **AFR 12/7535/2023** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministre de la Justice et des Droits humains
Marcy Cláudio Lopes
Casarão da Justiça, Rua 17 de Setembro
Gombota, Luanda, LU
Angola

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de la détention arbitraire et de la condamnation d’Ana da Silva Miguel (alias Neth Nahara), au seul motif qu’elle a exercé sans violence ses droits fondamentaux.**

Le 13 août, Neth Nahara, grande utilisatrice de TikTok, a été arrêtée par le Service des enquêtes criminelles (SIC) à l’aéroport international Quatro de Fevereiro, à Luanda, la capitale de l’Angola, alors qu’elle s’apprêtait à se rendre à Dubaï. Le lendemain, elle a été jugée sommairement et condamnée à six mois de prison pour «outrage à l’État, à ses symboles et à ses organes», et à une amende d’un million de Kwanza à cause de la diffusion d’une vidéo en live sur son compte TikTok le 12 août dans laquelle elle critiquait le gouvernement et le président de la République.

Le 1er septembre, les avocats de Neth Nahara ont été informés de l’appel interjeté par le ministère public en vue de prolonger sa peine de six mois de prison. Sans que les avocats n’aient pu présenter leur contre-appel, l’appel du ministère public a été transmis directement à la juridiction de seconde instance, en violation des lois qui fixent à 20 jours le délai pour déposer un contre-appel avant qu’un juge ne puisse prendre une décision. Les avocats ont alors déposé une plainte contestant la constitutionnalité devant le tribunal de seconde instance, qui n’a pas encore donné suite. Le 27 septembre, ce tribunal a décidé de faire droit à l’appel de l’accusation, prolongeant la peine de six mois à deux ans de prison, dans le cadre d’une atteinte manifeste aux droits humains, notamment au droit à la liberté d’expression, en violation de l’article 40 de la Constitution angolaise et de l’article 9 de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, à laquelle l’Angola est partie.

En 2020, Neth Nahara a déclaré publiquement qu’elle était séropositive au VIH. Depuis son arrestation en août, elle n’a pas reçu ses médicaments quotidiens pour le VIH, en violation des droits des femmes ; cela nuit gravement à sa santé et met sa vie en grand danger. Elle est dans un état de santé critique, qui se détériore, ce qui a conduit à son hospitalisation d’urgence le 3 décembre. En empêchant Neth Nahara d’avoir accès à son traitement VIH, les autorités bafouent son droit à la santé sexuelle et reproductive, inscrit dans le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo).

**Je vous prie de veiller à ce que Neth Nahara soit libérée immédiatement, car sa condamnation et sa détention arbitraire découlent de l’exercice pacifique de ses droits fondamentaux, notamment de son droit à la liberté d’expression. Dans l’attente de sa libération, les autorités doivent veiller à ce qu’elle bénéficie sans délai des soins médicaux adaptés dont elle a besoin.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Kopie**

Ambassade de la République d'Angola, Thunstrasse 73, 3006 Berne

Fax: 031 351 85 86, E-mail: embaixada.suicaberna@mirex.gov.ao